

Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) ⁽¹⁾

LADREYT Pierre-Marie - Secrétaire Cyclos Portois

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3^{ème} catégorie à ⁽²⁾ La salle G. Brassens - Place du 8 mai 45
26300 - PORTES LES VALENCES
à l'occasion de la Randonnée fleurie (Cyclo touristes)

du 22 avril 2023 à 11 heures 00
au 22 avril 2023 à 18 heures 00

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le

signature

10 avril 2023
LADREYT

PORTOIS
FFCT 184
Portes les Valences

Arrêté du Maire

n° de l'arrêté

186

Je soussigné(e)

G. GIRARD

maire de

Portes les V^{ce}

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu ⁽⁴⁾

Arrête :

M ⁽¹⁾ LADREYT représentant le club des Cyclos Portoisest autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^o catégorieà ⁽²⁾ La salle G. BRASSENS

du 22 Avril 2023 à 11 heures 00
au 22 Avril 2023 à 18 heures 00

à l'occasion de ⁽³⁾

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à

Portes les Valences

, le

14 Avril 2023

Le Maire



(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé